

Christian Bonah, *Histoire de l'expérimentation humaine. Discours et pratiques, 1900-1940. Préface de Susan E. Lederer*

Paris, Les Belles Lettres, 2007, 423 pages.

Michel Letté



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/dht/1086>

DOI : 10.4000/dht.1086

ISSN : 1775-4194

Éditeur :

Centre d'histoire des techniques et de l'environnement du Cnam (CDHTE-Cnam), Société des élèves du CDHTE-Cnam

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2008

Pagination : 240-242

ISBN : 978-2-95-30779-1-9

ISSN : 0417-8726

Référence électronique

Michel Letté, « Christian Bonah, *Histoire de l'expérimentation humaine. Discours et pratiques, 1900-1940. Préface de Susan E. Lederer* », *Documents pour l'histoire des techniques* [En ligne], 15 | 1^{er} semestre 2008, mis en ligne le 22 octobre 2010, consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/dht/1086> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/dht.1086>

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2020.

© Tous droits réservés

Christian Bonah, *Histoire de l'expérimentation humaine. Discours et pratiques, 1900-1940. Préface de Susan E. Lederer*

Paris, Les Belles Lettres, 2007, 423 pages.

Michel Letté

RÉFÉRENCE

Christian Bonah, *Histoire de l'expérimentation humaine. Discours et pratiques, 1900-1940.*

Préface de Susan E. Lederer, Paris, Les Belles Lettres, 2007, 423 pages.

- 1 Les *Documents pour l'histoire des techniques* souhaitent dans leur nouvelle série rendre compte des travaux et réflexions sur les techniques, de toutes les techniques, selon tous leur mode d'existence concret et pratique. Dans cette perspective, il convenait de porter une attention tant à la matérialité des dispositifs qu'à la diversité des faire techniques, voire scientifiques, pour peu que l'on accepte de considérer la production des connaissances, même les plus fondamentales, comme relevant légitimement de pratiques techniques. La constitution d'objets au titre d'une histoire totale des techniques concerne dès lors aussi la mise en technique du corps humain et de la domestication du vivant au sens le plus large. La sélection des semences, la manipulation génétique des organismes, la pratique médicale incarnée dans l'instrument, les protocoles d'essais thérapeutiques, la mise au point d'un traitement clinique ou l'usage d'une souris transgénique comme outil de production de connaissances, tous méritent l'attention de l'historien des techniques, et plus particulièrement des pratiques techniques.
- 2 C'est la raison du choix de présenter ici l'ouvrage de Christian Bonah, *Histoire de l'expérimentation humaine en France. Discours et pratiques 1900-1940*, comme celui d'une

histoire des pratiques techniques portant sur le vivant, et plus particulièrement l'être humain. Il s'agit de la transposition d'une habilitation à diriger des recherches soutenue en 2003 à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg. Les pratiques étudiées dans ce livre peuvent être vues comme relevant d'un système hybride. L'expérimentation humaine est la partie visible d'un réseau scientifique, technique et humain, d'un mixte intime de matérialités et d'intelligences, mais dont les interactions complexes sont susceptibles de défaillances, d'implications socioculturelles et économiques. L'objet technique est alors la manifestation d'un processus beaucoup plus étendu, résultat du travail des concepteurs, des développeurs et de ceux qui en dehors du laboratoire et du cabinet du médecin font advenir dans la réalité sociale et politique les pratiques techniciennes.

- 3 Dans le cas présent, Christian Bonah analyse les pratiques mettant en jeu des expériences sur l'être humain, ainsi que les représentations que s'en font les principaux acteurs : publics, médecins et législateurs. Pour l'essentiel, il mobilise le cas d'une technique d'inoculation mise en œuvre au début du siècle. De 1906 à 1921, le BCG, ou *bacille Calmette-Guérin*, du nom de ses deux concepteurs, est une pratique de vaccination élaborée en France pour combattre la tuberculose. En 1931, se tient à Lübeck en Allemagne le procès de deux médecins. Un an plus tôt, ils avaient administré le BCG aux nouveau-nés de la ville. Au troisième décès, l'expérience est interrompue (76 décès au final). Les juges et les jurés sont alors bien en peine de qualifier la responsabilité des médecins, de définir ce qu'est un traitement usuel, un essai thérapeutique et une expérimentation humaine, tous susceptibles de porter atteinte à l'intégrité corporelle du sujet. L'affaire, la poursuite des essais ailleurs dans le monde et les controverses autour de l'efficacité réelle du BCG révèlent toutes les ambiguïtés des règles explicites ou implicites qui régissent les relations entre le corps médical et juridique, entre pouvoirs et opinion publics, entre malades et médecins.
- 4 De la crise naît le besoin d'une analyse. Avec celle du consentement éclairé et de la validité des contrats pouvant intervenir entre l'expérimentateur et le sujet, la question de fond de l'expérimentation humaine investit l'espace public. La presse et l'opinion s'emparent de ce qui est perçu comme un droit que se sont octroyés progressivement les médecins de se servir de la chair comme d'un matériel de laboratoire. La question n'est cependant ni neuve ni un tabou constate Christian Bonah, mais on en parlait peu, tout au moins en France.
- 5 Dans son étude remarquablement menée, l'auteur envisage les événements de Lübeck comme le signe d'une nouvelle ère des catastrophes sanitaires et des poursuites judiciaires. Son histoire retrace et analyse ces évolutions dans un temps plus long que celui communément admis où le procès de Nuremberg est un point de départ. Loin d'aboutir à la conclusion d'un vide juridique au cours des périodes antérieures, il met en évidence qu'une responsabilité pénale totale expose l'expérimentateur et que ni ce dernier, ni les publics, ne l'ignorent. L'auteur situe ainsi au tournant du siècle les évolutions conceptuelles qui font advenir la méthode expérimentale en médecine et l'avènement du médecin-chercheur, désormais partagé entre son devoir thérapeutique et son intérêt scientifique. La double opposition à l'expérimentation humaine qui prévalait alors – infaisabilité technique et condamnation morale – cède aux impératifs de la santé publique naissante, des sciences médicales passées de l'observation à l'expérience. La morale, les mœurs et les usages changent en conséquence. Les

pratiques exigent de considérer des devoirs qui se précisent. Les praticiens incorporent à leur faire technique le principe légal de leur responsabilité.

- 6 Christian Bonah établit cependant que la période capitale de l'entre-deux-guerres n'a, en France, reçu aucun traitement approfondi. Il éclaire dès lors le lecteur sur l'histoire de l'innovation thérapeutique et sur la façon dont sont délimités les essais thérapeutiques, c'est-à-dire des expérimentations avec bénéfice individuel direct, sinon licites au moins tolérées, et des expérimentations humaines sans bénéfice individuel, conduites par curiosité scientifique, moralement récusées et interdites. Son enquête porte plus précisément sur les pratiques matérielles et leur confrontation avec le dire des juges et du législateur. Elle interroge la pratique juridique, mais analyse aussi les modes de perceptions des publics et leurs attitudes face à la pratique de l'expérimentation humaine.
- 7 Enfin, l'ensemble invite – et ce n'est pas le moindre des intérêts de l'ouvrage – à une réflexion sur la nature des débats actuels concernant les choix de société en matière de santé publique, sur la question des rapports entre le malade et le médecin, sur la genèse de la bioéthique, de la législation en matière de mise sur le marché de traitements thérapeutiques, ou encore sur la revendication des patients à se mêler de recherche et d'innovation, encore trop facilement qualifiée par les experts d'ingérence.

AUTEURS

MICHEL LETTÉ

Musée des arts et métiers, CDHTE-Cnam